



LA SÉCURITÉ,
LA DIGNITÉ
ET LE RESPECT
POUR TOUS

SAFETY, RESPECT
AND DIGNITY
FOR ALL

Les drogues dans les établissements correctionnels : une situation dangereuse *Guide du visiteur*

www.csc-scc.gc.ca

Le Service correctionnel du Canada (SCC) s'est engagé à assurer la sécurité de ses établissements, de ses employés et des collectivités.

Les visiteurs ont un rôle important à jouer afin d'arrêter l'entrée des drogues dans nos établissements.

À quoi dois-je m'attendre quand j'entre dans un établissement ?

Lorsque vous entrez dans un établissement fédéral, on vous demande de signer un registre et de déposer vos effets personnels dans un casier. Tout ce que vous apportez avec vous doit passer par l'appareil de radioscopie et parfois par le détecteur ionique pour déceler des traces de drogue. Vous êtes ensuite invité à passer par le détecteur de métal. Il y a également un chien détecteur de drogue dans chaque établissement; vous en verrez peut-être un à votre arrivée.

Nous sommes conscients que les mesures prises pour empêcher l'introduction d'objets interdits dans les établissements sont désagréables et peuvent être perçues comme une accusation personnelle. Il n'en est rien. Ces mesures sont nécessaires pour protéger la santé et assurer la sécurité des détenus et du personnel.

Près de 80 p. 100 des délinquants qui arrivent dans un établissement fédéral souffrent d'un problème de toxicomanie. En fait, plus de la moitié d'entre eux étaient sous l'influence d'une substance intoxicante lorsqu'ils ont commis le crime à l'origine de leur incarcération.

Le comportement des détenus a des répercussions sur la collectivité

La toxicomanie nuit à la réadaptation des détenus : elle contribue à leur comportement criminel. Lorsqu'ils sont incarcérés, les détenus suivent des programmes conçus pour réduire le risque de récidive. Les détenus qui continuent à consommer de la drogue ou qui s'impliquent dans les activités liées à la drogue, ne participent pas toujours pleinement à ces programmes. Ceci peut avoir des répercussions sur leur comportement lorsqu'ils sont remis en liberté.

De plus, les détenus qui consomment de la drogue risquent aussi de nuire à leur santé et à celle d'autres personnes. En effet, les échanges de seringues et l'utilisation de tubes de verre pour inhaler de la drogue augmentent les risques de contracter et de propager des maladies infectieuses comme l'hépatite et le VIH/SIDA. Une fois en liberté, les détenus peuvent contaminer leurs proches et les membres de la collectivité.

La drogue met les détenus en danger

La drogue coûte extrêmement cher en établissement. Son prix peut dépasser cinq fois le prix de la rue. Elle devient une source de pouvoir, d'influence criminelle et une monnaie d'échange. Des détenus peuvent agresser d'autres détenus pour avoir de la drogue. Ils peuvent aussi échanger leurs effets personnels contre de la drogue. De nombreux incidents de violence sont attribuables au commerce de la drogue, et certains détenus doivent être placés en isolement pour leur propre protection ou comme mesure disciplinaire.

Quelles mesures prenons-nous ?

Notre stratégie antidrogue vise à réduire :

L'approvisionnement en drogues – Nous utilisons des techniques et du matériel à la fine pointe de la technologie, y compris des détecteurs de métal, des détecteurs ioniques et des chiens détecteurs, pour identifier les personnes qui tentent d'introduire illégalement de la drogue dans les établissements. Si vous êtes surpris à faire entrer illégalement de la drogue dans un établissement, des accusations pourraient être portées contre vous par la police locale et, si vous êtes condamné, le juge pourrait vous imposer une peine d'emprisonnement ou une lourde amende. L'introduction d'objets interdits peut entraîner une suspension ou une restriction de vos visites et retarder la libération du détenu impliqué.

La demande de drogues – Nous offrons aux détenus des programmes efficaces de lutte contre la toxicomanie pour les aider à se libérer de leur dépendance. Nous avons aussi créé des unités spécialisées pour les détenus déterminés à adopter un style de vie exempt de drogue. Nous offrons également un programme de traitement d'entretien à la méthadone aux détenus qui consomment de l'héroïne.

Nous aidons les délinquants à vivre sans drogue lorsqu'ils retournent dans la collectivité en liberté sous condition.

Vous pouvez encourager la personne que vous visitez à suivre des programmes qui l'aideront à cesser l'utilisation des drogues et à protéger sa santé. Pour obtenir de l'information sur les programmes offerts dans votre région, veuillez communiquer avec l'établissement ou le bureau de libération conditionnelle qui est chargé de surveiller cette personne, ou consultez notre site Web au : www.csc-scc.gc.ca.

Les visiteurs peuvent collaborer à la lutte contre les drogues

Les établissements ressemblent à des petites collectivités. Constamment, les gens y entrent, en sortent et s'y déplacent. Tous les jours, environ 5 300 personnes (sans compter les employés) entrent dans les établissements du SCC et en sortent.

L'introduction de drogues dans les établissements a un effet dévastateur sur l'environnement correctionnel. Les drogues nuisent à la réadaptation et contribuent au comportement criminel.

Faites-vous votre part ?

- en parlant de problèmes de drogues avec le personnel du SCC, afin de rendre les établissements plus sécuritaires pour vous et pour les gens à qui vous rendez visite
- en incitant la personne à qui vous rendez visite à éviter les drogues ou à obtenir un traitement pour lutter contre la toxicomanie
- en confiant au personnel qu'on vous menace ou qu'on essaie de vous influencer pour que vous apportiez de la drogue à un ami ou à un membre de votre famille

Parlez-en au personnel du SCC...

- en personne lors d'une visite dans un établissement
- en communiquant avec nous :

1-866-780-3784

www.csc-scc.gc.ca

**Les visiteurs ont un rôle important à jouer afin d'arrêter
l'entrée des drogues dans nos établissements.**